



Ville de Serres

## DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN au cimetière communal

Je soussigné(e) : .....

Date & lieu de naissance : .....

demeurant à : .....

.....

déclare faire la demande à Monsieur le Maire de Serres

d'un renouvellement de concession accordée à :

.....

N° : .....

Arrivant à échéance le : .....

Pour une période de :

trente ans

cinquante ans

selon les conditions initiales soit :

Types de concession :

Individuelle

Collective

Familiale

de : ..... mètres superficiels de terrain

dans le cimetière communal de ladite commune.

*Tourner s'il vous plait*

## Conditions de renouvellement

Les personnes qui ont droit de renouveler une concession sont en premier lieu les concessionnaires eux-mêmes.

Si le concessionnaire originel décède sans testament, ce sont les ayants droit qui peuvent procéder au renouvellement. Lorsque celui-ci est effectué par un des ayants droit, il bénéficie à l'ensemble des ayants droit.

Si la personne qui renouvelle est la seule à payer, elle ne devient pas pour autant le nouveau et seul concessionnaire.

En l'absence d'héritiers, rien ne s'oppose à ce qu'un proche puisse procéder au renouvellement d'une concession, sans que celui-ci ne puisse en tirer un bénéfice pour lui-même. Ainsi, si le maire accepte le renouvellement fait par un ami du concessionnaire décédé, cela ne lui donne aucun droit à y inhumer.

Il en est de même pour les associations à but non lucratif ou les opérateurs funéraires, ou des particuliers agissant en tant que mandataires.

Le concessionnaire originel, lorsqu'il renouvelle, a les mêmes droits et obligations sur la concession qu'à l'origine.

Si la personne qui renouvelle la concession n'est pas le concessionnaire originel, elle ne peut pas modifier l'affectation de la concession initiale.

Il revient aux successeurs du concessionnaire de renouveler la concession en temps utile. Toute décision sur la concession doit recevoir l'accord de l'ensemble des ayants droit du fait du caractère indivisible de la concession.

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, le prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par le tarif actuellement en vigueur dès réception du titre de recette.

Fait à : ....., le : .....

Signature,